Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

<u>LE COMITÉ DES PALESTINIENS AVERTIT QUE LES NOUVELLES ACTIVITÉS DE PEUPLEMENT</u> D'ISRAËL ASSÈNERONT UN « COUP MORTEL » À LA SOLUTION À DEUX ÉTATS

(Adapté de l'anglais)

Le 29 novembre 2012, par une majorité écrasante rassemblant toutes les régions du monde, l'Assemblée générale a accordé à la Palestine le statut d'État observateur non membre. Ce vote historique a été un message fort en faveur de la solution à deux États, du processus de paix et du respect du droit international.

Il est cependant regrettable de constater que le Gouvernement israélien a choisi de répondre à cette expression manifeste de la volonté collective de la communauté internationale en adoptant des mesures de représailles illégales à l'encontre des Palestiniens qui, si elles sont pleinement mises en œuvre, provoqueront des changements fondamentaux et irréversibles sur le terrain. Ces mesures, avertit le Comité, risquent de donner un coup fatal à la solution à deux États. Israël a autorisé la construction de 3 000 logements dans les colonies de peuplement « Gilo », « Pisgat Ze'ev », « Ariel » et « Gush Etzion ». Selon Peace Now, une organisation israélienne chargée de suivre l'implantation des colonies, les offres d'habitation, après cette annonce, pourraient atteindre cette année le chiffre de 6 000, dépassant de loin le précédent record de 2,512 réalisé pendant le Gouvernement d'Ariel Sharon, au cours de la décennie écoulée.

Dans sa campagne illégale en faveur de l'implantation de nouvelles colonies de peuplement, qui est une escalade dangereuse et plus importante, Israël a également autorisé, aujourd'hui, le démarrage des premiers projets de construction dans la zone stratégique E-1, ce qui isolera Ramallah et Bethléem de Jérusalem-Est l'un de l'autre, détruisant ainsi la continuité territoriale de l'État palestinien. En autorisant la construction de près de 3 500 unités dans la zone E-1, Israël a franchi toutes les limites et signale ainsi son rejet de la solution à deux États sur la base de frontières d'avant 1967, ainsi que des résolutions des Nations Unies. Israël a en outre saisi environ 100 millions de dollars des revenus destinés à la Palestine, aggravant ainsi sa situation économique, sociale et humanitaire déjà précaire et menaçant sa stabilité.

Le Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien condamne avec force ces mesures et exige leur annulation immédiate. Le Bureau rappelle à Israël, la puissance occupante, qu'en vertu de la quatrième Convention de Genève, toute activité de peuplement est illégale et que l'application de ce texte a été de surcroît confirmé, à maintes reprises, par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, ainsi que par la Cour internationale de Justice (CIJ). En vertu de l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI), les activités d'implantation de colonies de peuplement sont considérées comme un crime de guerre.

La communauté internationale doit se mobiliser d'urgence pour arrêter immédiatement ces projets destructeurs. Le Bureau est encouragé par la ferme réponse de la communauté internationale et appelle tous les États Membres à pleinement appliquer leur législation nationale et à s'acquitter de leurs obligations en vertu du droit international et des résolutions pertinentes relatives aux activités de peuplement. Le Bureau exhorte le Conseil de sécurité à agir de manière décisive face au manque de respect continu affiché par Israël à l'égard de ses résolutions et à l'obstruction systématique des efforts internationaux destinés à assurer la reprise du processus de paix et la réalisation de son objectif. Le Bureau demande également à la Conférence des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève de se réunir à nouveau afin de répondre à la violation continue des dispositions de la Convention par Israël. Le Bureau se tient prêt à appuyer toutes les initiatives des différents organes internationaux visant à amener Israël à respecter le droit international et à mettre un terme à son impunité.

* *** *